

LES LECTEURS NOUS ECRIVENT ...

«Le texte No 25 du décret dogmatique «lumen gentium» de Vatican II (21 novembre 1964) confirme les articles 1323 - 1325 par. 2 & 1376 du code de justice canonique de l'Eglise de Rome, puisqu'il les reproduit à la lettre ... Est hérétique quiconque nie un dogme de foi catholique (cf. dogme de 787 du 2e concile de Nicée sur la présence dans les Eglises des statues et images)».

J.F. Marseille

«Vous êtes fidèles à l'Ecriture, vous «sondez les Ecritures», mais vous méprisez ce que vivent les hommes de notre temps. Vous rejetez, avec la tradition, l'histoire de la foi. L'Ecriture, n'est-ce pas une histoire qui a longuement évolué ?».

B.F. Joigny

«Je suis consciente des graves fautes commises par des gens d'Eglise, ce qui ne m'empêche pas de voir aussi ses saints - et il y en a encore maintenant, et assez nombreux. Que la crise soit forte, oui, mais Dieu est encore plus fort. J'espère que nous arriverons enfin à donner à son Esprit la place qui lui revient pour que nous le laissions mieux travailler en nous et que notre témoignage ne soit plus un contre-témoignage, comme c'est fréquent».

F.C. Israël

«Je viens de recevoir un exemplaire gratuit d'Horizons Chrétiens de vous et du mois d'avril 1978. Je l'ai lu avec un vif intérêt, moi ancien catholique, converti à Jésus-Christ et ayant pris le baptême par immersion en 1939 et par la volonté de Dieu devenu ministre de Jésus-Christ pour prêcher la saine doctrine en opposition à l'Eglise traditionnelle et romaine du paganisme».

A.R. Carentan

ABONNEMENTS

NOM :

ADRESSE :

.....

.....

Notre adresse : boîte postale 276 - 21007 DIJON CEDEX